

FASKEN

Fasken Martineau DuMoulin S.E.N.C.R.L., s.r.l.
Avocats
Agents de brevets et de marques de commerce

800, rue du Square-Victoria, bureau 3500
C. P. 242
Montréal (Québec) H4Z 1E9
Canada

T +1 514 397 7400
+1 800 361 6266
F +1 514 397 7600
fasken.com

Le 15 décembre 2022
N° de dossier.: 115805.00337/10887

André Turmel
Direct +1 514 397 5141
aturnel@fasken.com

PAR SDÉ

Me Véronique Dubois, Secrétaire
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, place Victoria – 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z 1A2

**Objet : Demande de report
DÉTERMINATION PAR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU TAUX
D'INDEXATION DU TARIF L EN VERTU DE L'ARTICLE 22.0.1.1 DE LA
LOI SUR HYDRO-QUÉBEC APPLICABLE AU 1ER AVRIL 2023
Dossier : R-4211-2022**

Chère consœur,

Par la présente, la FCEI demande à la Régie de l'énergie le report du dépôt de ses commentaires au dossier mentionné en objet le 16 décembre 2022 à 16 h plutôt qu'à midi, comme mentionné dans la décision procédurale du 15 novembre 2022.

Les représentants de la FCEI sont impliqués dans de nombreux dossiers actifs de la Régie de l'énergie, dont le dossier R-4207-2022 pour lequel le dépôt d'une preuve est également attendu le 16 décembre 2022 à midi, et ont conséquemment besoin d'un peu plus de temps pour déposer leurs commentaires.

Espérant le tout conforme, nous vous prions de recevoir, chère consœur, l'expression de nos salutations distinguées.

FASKEN MARTINEAU DuMOULIN S.E.N.C.R.L., s.r.l.



André Turmel

AT/lid

